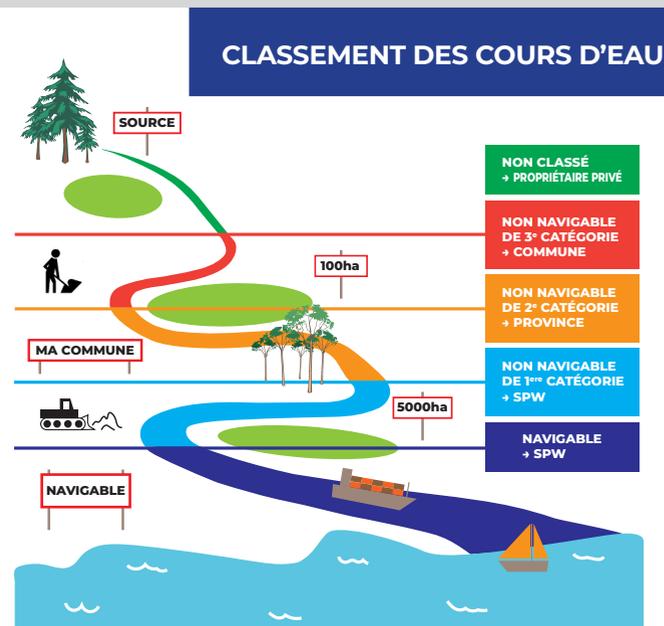


QU'EST-CE QU'UN COURS D'EAU NON NAVIGABLE ?

Selon le décret du 4 octobre 2018, un « cours d'eau » est la surface du territoire qui est occupée par des eaux naturelles, s'écoulant de façon continue ou intermittente dans le lit mineur, à l'exclusion des fossés d'écoulement des eaux de ruissellement ou de drainage.

Les cours d'eau « non navigables » sont ceux non classés par le Gouvernement wallon parmi les voies hydrauliques, en aval du point où la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau atteint au moins 100 hectares ; ce point s'appelle « origine du cours d'eau ».



LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE HAINAUT EST PARCOURU PAR

369 km de cours d'eau de 1^{re} CATÉGORIE
1632 km de 2^e CATÉGORIE
1078 km de 3^e CATÉGORIE
3422 km de NON CLASSÉ

CONTACTEZ-NOUS

DIRECTION

XAVIER APPELMANS

Directeur du service des cours d'eau

DAVID DUELZ

Directeur du service d'appui aux communes

FRANCIS PERSONNE

Inspecteur général

BENJAMIN LENGLEZ

Directeur du bureau d'études

STÉPHANE VERVIER

Directeur f.f. des services administratifs

SERVICE DES COURS D'EAU

SECRETARIAT : 065/879.726 hitcours.eau@hainaut.be



HAINAUT INGENIERIE TECHNIQUE

RUE DE SAINT-ANTOINE, 1
7021 HAVRÉ - BELGIQUE
+32(0)65 879 702
hit.contact@hainaut.be

<https://ingenierietechnique.hainaut.be>

www.facebook.com/hainaut.ingenierie

www.instagram.com/hainautingenierietechnique_hit



HAINAUT INGENIERIE TECHNIQUE

Chaque jour
avec vous !



SON RÔLE

SA MISSION DE SUPRACOMMUNALITÉ

PROJETS EUROPÉENS INTERREG



Le rôle premier du service des Cours d'eau est d'assurer le bien-être de la population, la protection des personnes et des biens ainsi que celle de l'environnement en veillant au bon écoulement de l'eau. Il suit également le décret adopté par le parlement de Wallonie en 2018, pour une gestion intégrée, écologique et durable des rivières wallonnes. Le service des Cours d'eau est organisé suivant les huit sous-bassins hydrographiques (Haine, Senne, Escaut-Lys, Dendre, Sambre, Meuse amont, Oise et Dyle-Gette).

Le service des Cours d'eau continue à s'impliquer dans les objectifs et les actions établis dans le Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.) pour la période 2022 – 2027. Dans le cadre de la supracommunalité, il soutient les communes par un encadrement technique quant au bon encodage de leurs projets dans l'application P.A.R.I.S. mais également en les accompagnant dans l'élaboration de leurs marchés publics ou encore par le conseil et la pré-étude dans la lutte contre les inondations.

De 2018 à 2022, la Province de Hainaut et ses services Cours d'eau et Naqia ont participé en tant qu'opérateur principal au projet Interreg Elnontransfrontalier. Il avait pour objectif la mise en place d'un programme d'aménagements hydrauliques tant sur les bassins versants français que belge afin de prévenir les inondations par débordement du cours d'eau transfrontalier l'Elnon, ruisseau de 18 kilomètres. Un bassin de retenue de 43.000 m³, situé à La Glanerie (Rumes) est ainsi né. D'autres projets sont en cours.



- Assurer le libre écoulement de l'eau
- Diminuer le risque d'inondation
- Maintenir le bon état écologique des ruisseaux et rivières
- Viser l'éradication des espèces exotiques envahissantes
- Respecter la législation applicable aux cours d'eau non navigables.



Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée



Le service des Cours d'eau travaille en étroite collaboration avec divers services publics

- Les Contrats de rivière • Le Service public de Wallonie • Les administrations communales • Les wateringues • Les intercommunales • Les parcs naturels • Les Entreprises de Travail Adapté.

SES OBJECTIFS

NOS PARTENAIRES